

## RAPPORT FINAL

### PLAN D'ACTION DE LA VILLE D'HUDSON





## HABITAT

Habitat est une entreprise de solutions environnementales basée à Montréal, dont la mission est d'accélérer la transition écologique.

Elle aide les organisations de tous les secteurs à intégrer la nature au cœur de leurs décisions stratégiques, favorisant ainsi l'adoption de pratiques qui renforcent leur résilience face aux changements climatiques et favorisent la préservation de la biodiversité.

Au cours des dernières années, Habitat a accompagné une clientèle diversifiée avec ses services de pointe en mesure et modélisation de la biodiversité, évaluation des services écosystémiques, gestion des écosystèmes et planification durable du territoire. L'équipe de Recherche et Développement d'Habitat collabore avec plusieurs universités, centres de recherche et organisations non gouvernementales afin de faciliter la mise en application de la meilleure science disponible.

Composée d'une équipe de professionnels hautement qualifiés en biologie, géographie, foresterie et écologie, Habitat propose des solutions innovantes à la fine pointe de la science.



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

**Réalisation des analyses :** Médéric Durand, M. Sc.

**Rédaction du plan de conservation :** Médéric Durand & Julie Faure

**Rédaction du plan d'action :** Émile Foley & Julie Faure

**Soutien recherches et organisation :** Anaïs Légaré-Morasse

**Coordination :** Julie Faure, Ph. D.

**Direction scientifique :** Sylvia Wood, Ph. D.

Crédit photo de couverture et du sommaire : Cory Froud

Citation suggérée : Habitat. 2025. Plan d'action du plan de conservation des milieux naturels de la Ville d'Hudson. 55 p.

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Plan de conservation des milieux naturels de la Ville d'Hudson vise à renforcer la capacité de la Ville à protéger, restaurer et mettre en valeur ses milieux naturels, tout en répondant aux défis posés par les changements climatiques et la perte de biodiversité. Ce document constitue une étape charnière, non pas une finalité, mais plutôt un levier stratégique pour orienter des actions concrètes de conservation à court, moyen et long terme.

Le Plan de conservation repose d'abord sur une analyse territoriale approfondie, permettant d'identifier les zones naturelles d'importance, les habitats à préserver, ainsi que les principales menaces écologiques. Parmi les constats majeurs issus de cette analyse, on note :

- Une connectivité écologique élevée entre les milieux naturels du territoire, notamment en bordure des cours d'eau et milieux humides, essentielle pour le déplacement des espèces et la résilience des écosystèmes.
- Une diversité fonctionnelle moyenne des milieux forestiers, combinée à une vulnérabilité marquée à la sécheresse et aux pressions biotiques (spongieuse, longicorne asiatique).
- La présence d'un important point chaud d'avifaune dans le secteur de la plaine de Choisy / talus Alstonvale, ainsi qu'une forte concentration d'observations d'herpétofaune dans l'est de la municipalité.
- Une sensibilité accrue des milieux forestiers bordant les cours d'eau aux aléas climatiques, en particulier à la sécheresse.
- La mise en évidence de trois corridors écologiques d'intérêt : le ruisseau Viviry (du centre-ville à Sandy Beach), le cours d'eau Black Creek (secteur Como), et la rivière des Fiefs (Talus d'Alstonvale), tous reconnus pour leur rôle structurant dans la connectivité régionale.

Le Plan d'action, de son côté, découle directement du Plan de conservation, en définissant des mesures pour conserver les milieux naturels d'Hudson. Il repose sur une approche en deux volets complémentaires qui permettent d'articuler à la fois des orientations générales et des interventions ciblées autour d'une vision des milieux naturels d'Hudson pour 2030.

### VISION 2030

*Les milieux naturels d'Hudson sont en santé et contribuent à la conservation des corridors de biodiversité. Ils sont résilients aux changements climatiques tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle aux générations actuelles et futures.*

### Volet 1 – Orientations générales et actions à l'échelle du territoire

Ce premier volet propose des actions structurantes applicables à l'ensemble du territoire d'Hudson, selon quatre grandes orientations :

1. Protéger les milieux naturels et les corridors écologiques
2. Restaurer les écosystèmes dégradés par une gestion active
3. Engager la communauté dans la conservation
4. Améliorer l'accès durable à la nature

### Volet 2 – Planification stratégique par secteur prioritaire

Le second volet cible des secteurs spécifiques du territoire jugés hautement prioritaires pour la conservation :

- Corridor Viviry
- Corridor Black Creek / Forêt Como
- Corridor Forêt Ouest / Talus d'Alstonvale

L'engagement citoyen est au cœur du plan d'action, puisque celui-ci repose sur la collaboration entre tous les partis. C'est une mobilisation collective à travers chaque étape du plan (planification, mise en œuvre, et suivi) qui permettra la réussite de la conservation des milieux naturels d'Hudson, et qui garantira la pérennité de leurs bienfaits pour les générations futures.

## Table des matières

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1. INTRODUCTION .....  | 6                                  |
| 1.1.    Mise en contexte.....  | 6                                  |
| 1.2.    Cibles de conservation .....   | 6                                  |
| 1.3.    Vision.....  | 7                                  |
| 1.4.    Outils et mécanismes de conservation .....                                 | 7                                  |
| 1.4.1 Niveaux de protection .....  | 7                                  |
| 2.    VOLET 1 – ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET ACTIONS À L’ÉCHELLE DU TERRITOIRE .....  | 11                                 |
| 2.1.    Orientations générales.....  | 11                                 |
| 2.2.    Priorité et durée de mise en œuvre proposée .....                          | 11                                 |
| 2.3.    Cartographie des zones d’influence.....                                    | 12                                 |
| 2.4.    Objectifs de conservation, actions et mise en œuvre .....                  | 14                                 |
| Objectifs et actions pour l’orientation 1 .....                                    | 16                                 |
| Objectifs et actions de l’orientation 2 .....                                      | 21                                 |
| Objectifs et actions de l’orientation 3 .....                                      | 26                                 |
| Objectifs et actions de l’orientation 4 .....                                      | 30                                 |
| 3.    VOLET 2 - PLANIFICATION STRATÉGIQUE PAR SECTEUR PRIORITAIRE.....             | 33                                 |
| 3.1.    Cartographie des interventions sur les secteurs prioritaires .....         | 33                                 |
| 3.2.    Planification par secteur prioritaire .....                                | 34                                 |
| Cartographie des interventions dans le secteur du corridor Viviry : .....          | 36                                 |
| Cartographie des interventions sur le corridor Black Creek :.....                  | 39                                 |
| Cartographie des interventions du Secteur Forêt Ouest : .....                      | 42                                 |
| 4.    MOT DE LA FIN .....  | 43                                 |
| ANNEXE 1 – DOCUMENTATION CONSULTÉE.....  | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| ANNEXE 2 – INTRANTS À LA CONNECTIVITÉ LOCALE POUR LES 5 ESPÈCES DE RÉFÉRENCE ..... | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| ANNEXE 3 – OUTILS ET MÉCANISMES DE CONSERVATION .....                              | 44                                 |
| ANNEXE 4 – RAPPORT DES CONSULTATIONS.....  | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Mise en contexte

Le Plan d'action découle directement du Plan de conservation des milieux naturels, en définissant des mesures pour conserver les milieux naturels d'Hudson. Il repose principalement sur une approche en deux volets complémentaires qui permettent d'articuler à la fois des orientations générales et des actions ciblées.

Le volet 1 définit les grandes orientations de conservation applicables à l'ensemble du territoire, en établissant des objectifs stratégiques et des actions transversales pour protéger la biodiversité, assurer la connectivité écologique et promouvoir la gestion durable des milieux naturels. Le volet 2, quant à lui, se concentre sur la conservation ciblée en identifiant trois secteurs prioritaires entourant les 3 corridors de biodiversité de la ville. Il propose une série d'actions un peu plus spécifiques à mettre en place pour assurer la préservation et la mise en valeur de ces portions de territoires bien particuliers. Ultimement, en ciblant ces secteurs prioritaires, Hudson pourra concentrer ses efforts-là où la pression est forte et les gains écologiques les plus significatifs.

### 1.2. Cibles de conservation

Les cibles de conservation du Plan d'action s'appuient sur des cadres de référence établis à différentes échelles, notamment les cibles générales du CMB (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, 15<sup>e</sup> Convention sur la diversité biologique, 2022), du Plan Nature 2030 du Québec et la révision du PMAD (PMADR)

- Aucune perte nette de milieux naturels (via la conservation et la restauration)
  - CMB (Cible 1), Plan Nature 2030 (Cible 1), PMADR (4.3.1)
- Restauration des 30 % des milieux naturels dégradés, prioritairement dans les corridors écologiques principaux.
  - CMB (Cible 2), Plan Nature 2030 (Cible 2), PMADR (4.3.3)
- Conservation de 30 % des milieux naturels en assurant une connectivité entre les grands noyaux d'habitat de haute valeur sur le territoire.
  - CMB (Cible 3 30x30), Plan Nature 2030 (Cible 3), PMADR (4.3.1, 4.3.2)
- La conservation volontaire contribue aux efforts de conservation d'au moins 20 % des milieux naturels, prioritairement dans les corridors.
  - Plan Nature 2030 (Cible 14), PMADR (Promotion des outils volontaires)
- Assurer l'intégrité de 100 % du réseau des corridors bleu-vert du grand territoire (MRC) notamment par le biais sensibilisation et l'engagement citoyen.
  - CMB (Cible 12), PMADR (4.3.2)
- Conservation des habitats importants pour les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles.
  - CMB (Cible 4), Plan Nature 2030 (Cible 4), PMADR (4.3.4)
- Rendre les milieux naturels vulnérables du territoire plus résilient aux changements climatiques
  - CMB (Cible 8), Plan Nature 2030 (Cible 1), PMADR (4.3.3)

- Maintenir l'intégrité des milieux naturels par des pratiques durables et des activités récréatives respectueuses de la biodiversité, prioritairement dans les corridors écologiques.
  - CMB (Cible 9), Plan Nature 2030 (Cible 8), PMADR (Récrétourisme durable)

### 1.3. Vision

Le Plan d'action a pour but d'atteindre une vision définie pour Hudson en 2030, soit à la fin de sa mise en œuvre. Cette vision, proposée par la Ville d'Hudson, représente ce que la municipalité souhaite en matière de conservation des milieux naturels ainsi que pour l'adaptation aux changements climatiques et pour offrir un bon niveau de vie à sa population.

#### Vision 2030

*Les milieux naturels d'Hudson sont en santé et contribuent à la conservation des corridors de biodiversité. Ils sont résilients aux changements climatiques tout en offrant une qualité de vie exceptionnelle aux générations actuelles et futures.*

### 1.4. Outils et mécanismes de conservation

Cette section présente les différents outils et mécanismes légaux de conservation, qui varient selon l'échelle d'encadrement, qu'elle soit régionale, municipale ou citoyenne. Chaque outil offre un niveau de protection différent en fonction des obligations légales qu'il impose et de son efficacité à long terme. **Le Tableau 1** ci-dessous présente une synthèse des principaux mécanismes disponibles, en précisant leur portée et leur degré de protection, afin d'éclairer les choix stratégiques pour la conservation des milieux naturels. Ces outils et mécanismes sont détaillés dans l'Annexe 1.

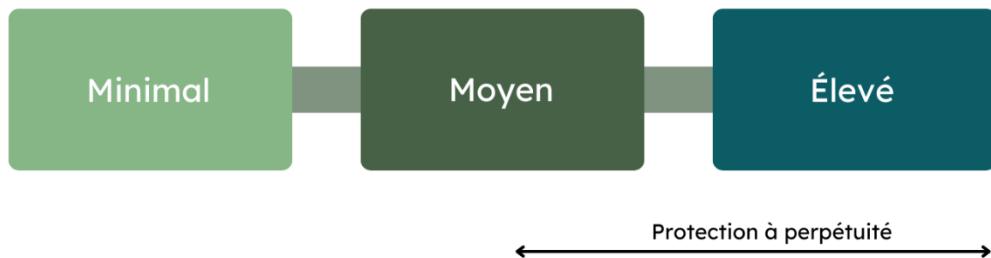
#### 1.4.1 Niveaux de protection

**Minimal** : Préserver temporairement certaines valeurs écologiques ou esthétiques sans compromettre les futures possibilités d'aménagement ou de développement. Ce niveau ne garantit pas la conservation à long terme et peut être levé ou modifié en fonction des priorités changeantes.

**Moyen** : Maintenir des fonctions écologiques spécifiques et des habitats critiques tout en autorisant une exploitation durable et certaines modifications, si nécessaire. Cela peut inclure des options de protection à perpétuité, mais elles ne sont pas garanties.

**Élevé** : Assurer la conservation à long terme de l'écosystème dans son état naturel, en empêchant toute forme de développement destructeur et en protégeant intégralement la faune, la flore et les processus écologiques pour les générations futures.

## Niveaux de protection



### Conservation volontaire :

La conservation volontaire est la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur une terre privée par les propriétaires.

Différentes options sont possibles, elles sont présentées dans la section 1.3 (**Tableau 9**).

Pour chacune de ces options, la durée du statut varie de 25 ans à la perpétuité.

### Préoccupations et fausses idées :

« *On veut m'empêcher d'utiliser mon terrain !* »

FAUX – La conservation volontaire est un choix personnel, il n'y a aucune obligation.

« *Je perds toute valeur foncière en protégeant mon terrain !* »

FAUX – Des options comme la servitude de conservation permettent de garder la propriété tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

« *Seuls les grands terrains peuvent être protégés.* »

FAUX – Même une petite zone boisée, une rive ou une prairie peuvent être conservées et contribuer à la biodiversité.

Pour en savoir plus sur les étapes à suivre pour chacun des types de conservation volontaire, plusieurs ressources sont disponibles :

[brochure-conservation-volontaire.pdf](#)

<https://rmnat.org/conservation-volontaire/>

**Tableau 1.** Liste des outils et mécanismes de conservation disponibles.

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT  | OUTIL OU MÉCANISME DE CONSERVATION  | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|--|---|----------------------|------------|
| MRC Vaudreuil-Soulanges  | Affectations écologiques spéciales mentionnées dans le SADR                                     | Moyen                | -          |
|  | Territoires d'intérêt écologique  |                      |            |
|  | Règlement de contrôle intérimaire (RCI)   |                      |            |
|  | Identification des milieux d'intérêts au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) |                      |            |
|  | Stratégies d'acquisition des milieux naturels   |                      |            |
|  | Servitude de conservation   |                      |            |
|  | Programmes incitatifs ou de compensation  |                      |            |
|  | Politique de protection des arbres et des boisés  |                      |            |
| MRC Vaudreuil-Soulanges,<br>Ville d'Hudson et citoyenne<br>(Conservation volontaire) | Désignation d'un paysage humanisé (minimum de 25 ans)   | Élevé                | Oui        |
| Ville d'Hudson   | Règlement de zonage   | Moyen                | -          |
|  | Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)                                      |                      |            |
|  | Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)   |                      |            |
|  | Programmes particuliers d'urbanisme (PPU)   |                      |            |
|  | Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)      |                      |            |
|  | Contribution pour fins de parcs, terrains de jeu et espaces naturels                            |                      |            |
|  | Ententes intermunicipales de conservation   |                      |            |

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT                                    | OUTIL OU MÉCANISME DE CONSERVATION                 | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|--|--|----------------------|------------|
| Citoyenne et/ou Ville d'Hudson (Conservation volontaire) | Engagement moral                                   | Minimal              | -          |
|  | Entente de gré à gré                               |                      |            |
|  | Servitude de conservation (don ou vente)           | Moyen                | -          |
|  | Don/vente/transfert à un organisme de conservation | Élevé                | Oui        |
|  | Désignation d'un habitat floristique               | Élevé                | Oui        |

## 2. VOLET 1 – ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET ACTIONS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

**Objectif :** Le volet 1 du plan d'action propose des mesures générales applicables à l'ensemble du territoire d'Hudson pour atteindre les objectifs globaux de conservation. Il définit les objectifs à long terme et permet d'avoir une vue d'ensemble sur les priorités de conservation municipales tout en les harmonisant à ceux de l'échelle régionale.

### 2.1. Orientations générales

Quatre (4) orientations en lien avec les objectifs des documents de planification de la Ville et les priorités régionales ont été développées pour guider ce premier volet du plan d'action. Elles ont été définies par Habitat et la Ville d'Hudson, suite à la consultation de la population par sondage et ateliers de réflexion :

1. Identifier les corridors écologiques et protéger les milieux naturels
2. Par une gestion active, mettre en valeur et restaurer les écosystèmes pour augmenter les bénéfices environnementaux
3. Mobiliser la communauté pour une participation active dans la conservation
4. Faciliter un accès équitable et respectueux de la nature

Chacune de ces orientations comporte des contraintes et des défis de mise en œuvre qui sont présentés en un tableau synthèse mettant en lumières leurs impacts potentiels ainsi que des pistes d'atténuation envisageables (section 3).

Les orientations sont détaillées et ventilées en objectifs, puis en actions de conservation. Pour chaque action présentée, les acteurs et partenaires concernés sont présentés, et le maître d'œuvre (acteur assurant la mise en œuvre de l'action) est identifié. C'est ce maître d'œuvre qui assurera le suivi de l'avancement ou la compléction de l'action grâce à l'indicateur de suivi proposé.

### 2.2. Priorité et durée de mise en œuvre proposée

Le tableau de chaque orientation du plan d'action est structuré selon deux axes complémentaires : la priorité des actions et leur durée de mise en œuvre.

Premièrement, les actions sont présentées en ordre croissant de faisabilité, c'est-à-dire qu'elles sont priorisées selon leur potentiel de réalisation à court terme, leur impact écologique et social, ainsi que les ressources actuellement disponibles. Cette priorisation reflète une séquence logique dans la mise en œuvre du plan, où certaines actions doivent idéalement précéder d'autres pour en maximiser l'efficacité.

Deuxièmement, chaque action est associée à une durée estimée de mise en œuvre, soit à court, moyen ou long terme. Cette durée représente le temps nécessaire pour atteindre des résultats concrets, et non le moment de départ de l'action. Il est important de noter que toutes les actions peuvent être amorcées à n'importe quel moment, indépendamment de leur durée d'aboutissement. Il peut donc arriver qu'une action prioritaire nécessite une mise en œuvre à long terme, ou qu'une action moins stratégique soit réalisable rapidement.

Le tableau doit donc être lu en deux temps : d'une part comme une séquence de priorités stratégiques, et d'autre part comme une projection temporelle de la réalisation des actions. Cette double lecture permet à la Ville de planifier les efforts à déployer tout en conservant la

souplesse nécessaire pour adapter le plan aux opportunités, aux ressources disponibles et aux collaborations à venir.

- **Court terme (1 à 3 ans) – Actions prioritaires et immédiates**

Mesures nécessitant une mise en œuvre rapide pour éviter la dégradation des milieux naturels, protéger les écosystèmes les plus vulnérables et établir les bases du plan.

*Ex : actions réglementaires, intervention urgente de restauration écologique, initiatives de mobilisation citoyennes pour engager rapidement les parties prenantes.*

- **Moyen terme (3 ans) – Développement et consolidation**

Actions qui nécessitent plus de planification, de coordination et de mobilisation de ressources financières et humaines. Elles visent à structurer les efforts de conservation et à développer des initiatives pérennes.

*Ex : réhabilitation des sentiers et d'infrastructures, mise en œuvre de partenariats et collaborations avec d'autres municipalités et organismes.*

- **Long terme (5 ans) – Initiatives structurantes et transformationnelles**

Actions qui exigent un engagement soutenu sur plusieurs années, car elles impliquent des changements profonds dans la gestion du territoire, des investissements majeurs ou des processus de planification complexes. L'échéance de ces actions peut indiquer qu'elles prendront du temps à être réalisées, ou qu'elles seront réalisées en continu sur la période de mise en œuvre du plan de conservation.

*Ex : création de nouveaux corridors écologiques pour assurer la connectivité, acquisition de terrains stratégiques pour la conservation à perpétuité, mise en place de nouveaux règlements d'aménagement et de développement à l'échelle régionale*

### 2.3. Cartographie des zones d'influence

Les cartes des zones d'influence permettent de traduire spatialement les orientations du plan d'action en identifiant les secteurs du territoire où les enjeux sont les plus présents et où les interventions prioritaires devraient être concentrées. À noter que les dimensions et superficies des formes utilisées pour l'identification des zones d'influence du territoire sont à titre indicatif. Elles servent de repères et identifient sommairement les zones possédant les caractéristiques et potentiels propres aux enjeux identifiés. Cette méthode de visualisation facilite la compréhension des dynamiques et des interactions au sein du territoire de la Ville, en simplifiant la complexité des données récoltées.

## Actions déjà réalisées

Plusieurs actions ont déjà été entreprises par la Ville dans le cadre de la conservation des milieux naturels du territoire. Ces actions découlent entre autres d'actions recommandées par les anciens plans de conservation.

- Actions concernant la connectivité du territoire et la protection des milieux naturels (en lien avec l'orientation 1) :

2023 – Obtention des certifications « Ville amie des oiseaux » et « Ville amie des monarques »

2024 – Élargissement des rives des milieux hydriques et humides à 15 m dans les lots vacants

2024 - Partenariat avec le COBAVER-VS pour le contrôle de la châtaigne d'eau (don en argent)

2024 - Signature d'un accord avec NAQ pour la protection du martinet ramoneur

2024 - Signature de la Charte d'engagement du lac des Deux-Montagnes

2025 - Don écologique d'un marais à quenouilles

- Actions concernant la mise en valeur et la restauration des écosystèmes (en lien avec l'orientation 2) :

2021 - Ajouts de mesures de protection des arbres lors de travaux

2022 - Adoption d'un règlement interdisant le remblai de tous milieux humides

2025 - Adoption des mesures de protection des arbres remarquables

- Actions concernant la mobilisation de la communauté dans la conservation (en lien avec l'orientation 3) :

2021 - Programme de subvention pour encourager la plantation d'arbres par le citoyen

2022 - Organisation de l'évènement de sensibilisation du Jour de la Terre

2024 - Publication dans La Voix d'Hudson sur la valeur écologique des arbres

2024 - Création des fiches ECO Hudson

2024 - Semaine nationale de l'arbre et des forêts : conférence gratuite par un biologiste expert sur l'importance des arbres dans le contexte des changements climatiques

## 2.4. Objectifs de conservation, actions et mise en œuvre

### Orientation 1 - Identifier et protéger les milieux naturels et les corridors écologiques

#### Description générale :

Le territoire d'Hudson se caractérise par un réseau écologique riche, constitué de forêts matures, de milieux humides interconnectés, de cours d'eau comme la rivière Viviry, et de vastes terres agricoles ouvertes. Toutefois, ce réseau subit des pressions croissantes : l'étalement résidentiel en périphérie des noyaux naturels, la multiplication des ruptures écologiques (routes, clôtures, enclavement de boisés), et la prolifération rapide d'espèces envahissantes comme le roseau commun et le nerprun. Ces facteurs compromettent la capacité des milieux naturels à assurer leurs fonctions écologiques à long terme.

Dans ce contexte, préserver et restaurer la connectivité écologique devient un important levier. Il s'agit notamment de maintenir des liens fonctionnels entre les noyaux naturels d'Hudson et ceux des municipalités voisines, comme Rigaud et Vaudreuil-Dorion. Le corridor vert régional qui traverse Hudson représente à cet égard un axe structurant, essentiel au déplacement de la faune, à la résilience des écosystèmes (notamment face aux changements climatiques) et au maintien de la biodiversité régionale et des services écosystémiques. Pour répondre aux cibles nationales et régionales de conservation, il est proposé de sécuriser au moins 30 % du territoire, en mobilisant à la fois des outils règlementaires (zonage de conservation, servitudes écologiques) et des stratégies d'acquisition ciblées.

Cette orientation met également l'accent sur la conservation des habitats fauniques jugés sensibles ou prioritaires — notamment pour des espèces à statut comme certains amphibiens ou oiseaux migrateurs — qui dépendent de la qualité et de la continuité des milieux naturels. Le maintien de ces populations passe par la mise en place de mesures concrètes : restriction d'accès dans certaines zones, restauration écologique de milieux dégradés, lutte systématique contre les espèces exotiques envahissantes, et reboisement à l'aide d'essences indigènes adaptées au site.

#### Autres plans ou études liés :

Les actions présentées au sein de l'orientation 1 répondent à des objectifs de plans régionaux ou bien à des recommandations d'études réalisées précédemment à Hudson. Par exemple, l'objectif 1.3 du présent plan d'action répond directement à l'objectif 3.4 du PMAD, sur l'identification et la protection des paysages d'intérêt métropolitain. L'action 1.1.4 est liée à l'action 21 du PDZA qui recommande une collaboration avec le milieu agricole et les propriétaires privés pour connecter les corridors écologiques du territoire.

D'autres actions répondent aux recommandations du Plan directeur de l'eau, du rapport hydrogéologique d'Akifer (action 1.3.1), du rapport Eco2Urb 2020, du rapport Cima+ et du CWG (*Conservation Working Group*, action 1.1.5).

## Contraintes et défis de mise en œuvre :

| CONTRAINTE   | DÉFI  |
|--|---|
| <b>Pression de développement et contrainte foncière</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la demande résidentielle, notamment pour les terrains boisés ou agricoles à fort potentiel écologique.</li> <li>• Absence de terrain public dans plusieurs noyaux naturels, limitant les capacités d'intervention directe de la Ville.</li> <li>• Difficulté à freiner la fragmentation écologique induite par la création de nouveaux chemins d'accès, de clôtures ou de lotissements.</li> </ul>   |
| <b>Contraintes réglementaires et administratives</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'outils règlementaires ciblés pour encadrer la conservation sur les terrains privés</li> <li>• Faible capacité municipale à faire appliquer certaines normes (ex. : largeur des bandes riveraines, interdiction de remblai).</li> </ul>  |
| <b>Contraintes financières et besoin de financement</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à allouer un budget structurant à la conservation, dans un contexte de municipalité de petite taille.</li> <li>• Faible prévisibilité des sources de financement externes (subventions, fonds provinciaux).</li> <li>• Absence d'un fonds municipal permanent dédié à l'acquisition de milieux naturels stratégiques.</li> </ul>  |
| <b>Contraintes environnementales et écologiques</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence généralisée d'espèces exotiques envahissantes dans les boisés et milieux humides (roseau commun, nerprun, renouée Japonaise).</li> <li>• Plusieurs corridors sont déjà morcelés par des routes, terrains clôturés ou développements résidentiels.</li> <li>• Milieux naturels sensibles comme les milieux humides ou forêts anciennes deviennent vulnérables aux épisodes de sécheresse ou de crue liée aux changements climatiques.</li> </ul> |
| <b>Contraintes de gouvernance et de coordination des acteurs</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplication d'acteurs municipaux, régionaux et citoyens impliqués sans structure claire de coordination.</li> <li>• Faible reconnaissance des rôles complémentaires entre la Ville, les OBNL environnementaux, et la MRC.</li> </ul>  |

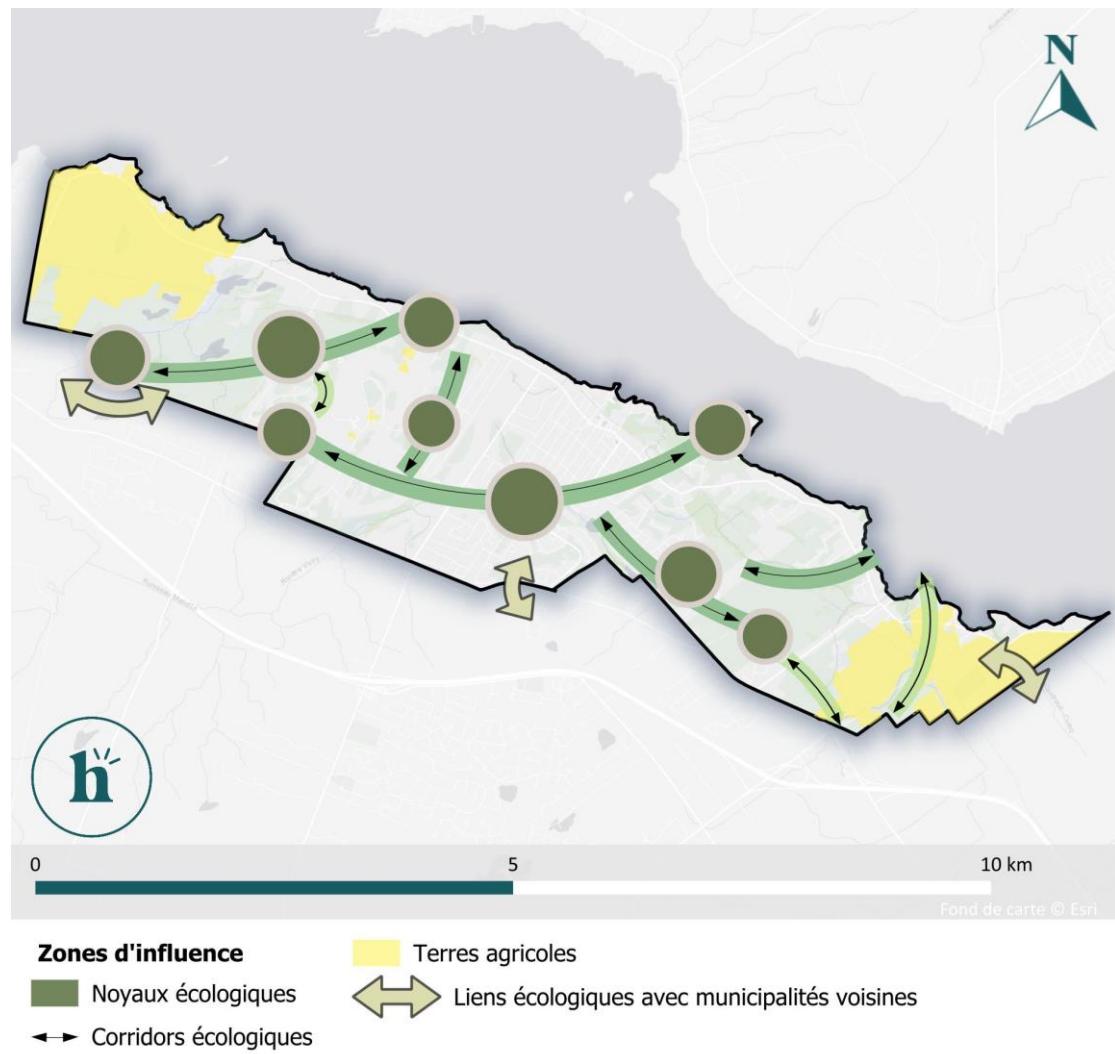
## Objectifs et actions pour l'orientation 1

| ORIENTATIONS   | OBJECTIFS DE CONSERVATION  | ACTIONS   | ÉCHÉANCE | INDICATEURS DE SUIVI  | ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS (Maître d'œuvre en gras)             |
|--|--|---|----------|---|---|
| 1. Identifier les corridors écologiques et protéger les milieux naturels | 1.1. Identifier les corridors de biodiversité propice à la conservation et améliorer leur connectivité | 1.1.1. Établir des limites physiques des trois corridors de biodiversité.   | 3 ans    | Cartographie des trois corridors  | Ville, OBNL de conservation, propriétaires privés                     |
|  |  | 1.1.2. Élaborer une base de données des terrains inclus dans les corridors.   | 3 ans    | Base de données active  | Ville   |
|  |  | 1.1.3. Élaborer une planification détaillée des corridors de biodiversité   | 5 ans    | Documents de planification détaillée  | Ville, OBNL de conservation, comité de l'environnement                |
|  |  | 1.1.4. Par une <b>Politique de conservation</b> , miser sur la restauration et connectivité des rives en sensibilisant et en offrant des incitatifs financiers.   | 3 ans    | Politique en place  | Ville, participation citoyenne, comité de l'environnement             |
|  | 1.2. Conserver la biodiversité   | 1.2.1. Créer une base de données identifiant les terrains publics nécessitant un plan d'intervention des espèces exotiques envahissantes.   | 3 ans    | Mise à jour de la base de données annuellement                                    | Ville, OBNL de conservation, participation citoyenne                  |
|  |  | 1.2.2. En se basant sur la cartographie des milieux naturels publics, intégrer à une <b>Politique de conservation</b> , une gestion des projets municipaux tenant compte des espèces à statut présentes par une étude de caractérisation. | 3 ans    | Cartographie et base de données des habitats de qualité du territoire de la Ville | Ville, F firme de génie-conseil (cartographie)                        |
|  |  | 1.2.3. Par une <b>Politique de conservation</b> , sensibiliser et inviter les propriétaires à mettre en place des aménagements adaptés aux espèces à statut présentes sur le territoire en incluant des mesures incitatives.              | 3 ans    | Politique en place  | Ville, Le Nichoir, comité de l'environnement, participation citoyenne |
|  |  | 1.2.4 Évaluer la valeur écologique d'une restauration de Pine Lake pour établir les actions à prendre pour renforcer le corridor écologique.  | 5 ans    | Étude   | Ville, F firme de génie-conseil                                       |

|  |   |  |            |  |  |
|--|---|--|------------|--|--|
|  | 1.3. Conserver 30 % des milieux naturels                                  | 1.3.1. Inviter les communautés autochtones à participer à des échanges sur la conservation des milieux naturels.   | 5 ans      | Nombre d'invitations envoyées aux diverses communautés autochtones | Ville, communauté autochtone de Kanesatake et comité d'environnement |
|  |   | 1.3.2. Mettre en place un programme volontaire de conservation pour soutenir les propriétaires de terres privés intéressés en leur offrant des incitatifs à l'aide de partenariats locaux, notamment la Fiducie du ruisseau 53.                    | 5 ans      | Superficie de terrain conservé                                     | Ville, OBNL de conservation  |
|  |   | 1.3.3. Évaluer la faisabilité de l'obtention du statut légal de conservation pour les terres de haute valeur écologique, incluant le statut de Paysage humanisé pour le corridor de la rivière du Viviry.  | 5 ans      | Statut obtenu ou en voie d'être obtenu                             | Ville, gouvernement provincial, MRC                                  |
|  |   | 1.3.4. Établir un budget municipal dédié à la conservation et à l'acquisition de milieux naturels.   | 1 an       | Budget établi  | Ville  |
|  | 1.4. Renforcer les politiques de protection des milieux naturels d'Hudson | 1.4.1. Adopter une <b>Politique de l'arbre</b> .   | 1 an       | Politique adoptée  | Ville, comité de l'environnement, participation citoyenne            |
|  |   | 1.4.2. Conserver, en adoptant un zonage de conservation, les terrains naturels de haute valeur écologique acquis par la ville.   | 5 ans      | Zonage adopté et plan d'urbanisme modifié                          | Ville  |
|  |   | 1.4.3. Diversifier et sécuriser les sources de financement pour assurer la pérennité des actions de conservation et de mise en valeur des milieux naturels   | En continu | Nombre de financements trouvés                                     | Ville, OBNL de conservation  |
|  |   | 1.4.4. Évaluer l'intérêt d'une collaboration intermunicipale avec les villes voisines pour une gestion concertée et cohérente des milieux naturels à l'échelle régionale, favorisant la coordination des efforts de protection et de restauration. | 5 ans      | Nombre de partenariats intermunicipaux mis en place                | Ville, MRC, Villes voisines, OBNL conservation                       |

## Cartographie des zones d'influence de l'orientation 1 - Identifier et protéger les milieux naturels et les corridors écologiques :

Pour mettre en place les actions proposées au sein de l'orientation 1, plusieurs zones d'influence du territoire sont à prendre en compte, tel que l'emplacement des terres agricoles aux extrémités du territoire, des noyaux et corridors ainsi que les connexions stratégiques avec les municipalités voisines. Ces zones sont présentées dans la carte ci-dessous.



## Orientation 2 - Restaurer et mettre en valeur les écosystèmes et ressources naturelles du territoire, via une gestion active

### Objectifs :

L'orientation 2 du Plan d'action propose une gestion active des milieux naturels d'Hudson afin de restaurer les écosystèmes dégradés et de valoriser les ressources écologiques du territoire. Elle cherche à accroître la résilience du paysage face aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité des milieux aux pressions humaines.

Les actions prioritaires incluent la protection des zones de recharge en eau souterraine, essentielles pour préserver la qualité de l'eau potable, ainsi que l'amélioration de la gestion des eaux pluviales en intégrant davantage d'infrastructures naturelles. Cette orientation met aussi de l'avant une approche proactive de la forêt, en développant un plan de gestion du couvert forestier adapté aux réalités locales, misant sur la régénération, la diversité des essences et la réduction des risques liés aux maladies et aux espèces envahissantes.

La restauration des milieux naturels dégradés — qu'il s'agisse de milieux humides altérés, de berges érodées ou de forêts fragmentées — vise à rétablir des fonctions écologiques clés, tout en améliorant la connectivité entre les habitats. Enfin, la naturalisation de certaines zones urbanisées ou en transition permettrait de créer davantage d'espaces végétalisés, de renforcer les services écosystémiques offerts aux citoyens, et de favoriser une cohabitation plus équilibrée entre développement et conservation.

### Autres plans ou études liés :

Les actions présentées au sein de l'orientation 2 répondent aux recommandations de l'étude du COBAVER-VS et de l'Université McGill sur le cours d'eau Viviry (action 2.2.4), du rapport d'Akifer (action 2.2.3.), du rapport Eco2Urb 2020, du rapport Cima+, et des recommandations du CWG (action 2.2.1).

D'autres actions sont directement liées à d'autres plans du territoire, tels que le PDZA (action 2.5.1), la politique de l'arbre de la Ville d'Hudson, le Plan de protection des sources d'eau potable, ou encore Plan de protection des zones de recharges.

### Contraintes et défis de mise en œuvre :

| CONTRAINTE   | DÉFI   |
|--|--|
| <b>Manque de données écologiques ciblées</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'inventaires récents sur la qualité des milieux humides, l'état des zones de recharge ou la composition des forêts.</li> <li>Difficulté à cibler les interventions de restauration les plus urgentes ou pertinentes.</li> </ul>  |
| <b>Coûts élevés et ressources limitées</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût élevé des travaux de restauration (cours d'eau, forêts, milieux humides) et de la mise en œuvre d'un plan de gestion forestière.</li> <li>Dépendance aux subventions externes et absence de fonds de conservation structuré.</li> </ul>                                      |
| <b>Difficulté de coordination entre les acteurs</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de coordonner plusieurs acteurs (propriétaires privés, organismes, MRC, agriculteurs), ce qui complique la gouvernance des actions.</li> <li>Absence de mécanismes formels pour piloter une gestion intégrée des milieux naturels à l'échelle du territoire.</li> </ul> |
| <b>Complexité de la gestion forestière et mosaïque foncière complexe</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Morcellement et répartition hétérogène des boisés du territoire.</li> <li>Risque de perte de connectivité si certains propriétaires refusent de collaborer.</li> </ul>  |
| <b>Vulnérabilité climatique croissante</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inondations, sécheresses et autres événements extrêmes perturbent les écosystèmes et peuvent annuler les gains écologiques réalisés.</li> <li>Adaptation difficile des écosystèmes déjà fragilisés sans interventions structurantes.</li> </ul>                                   |

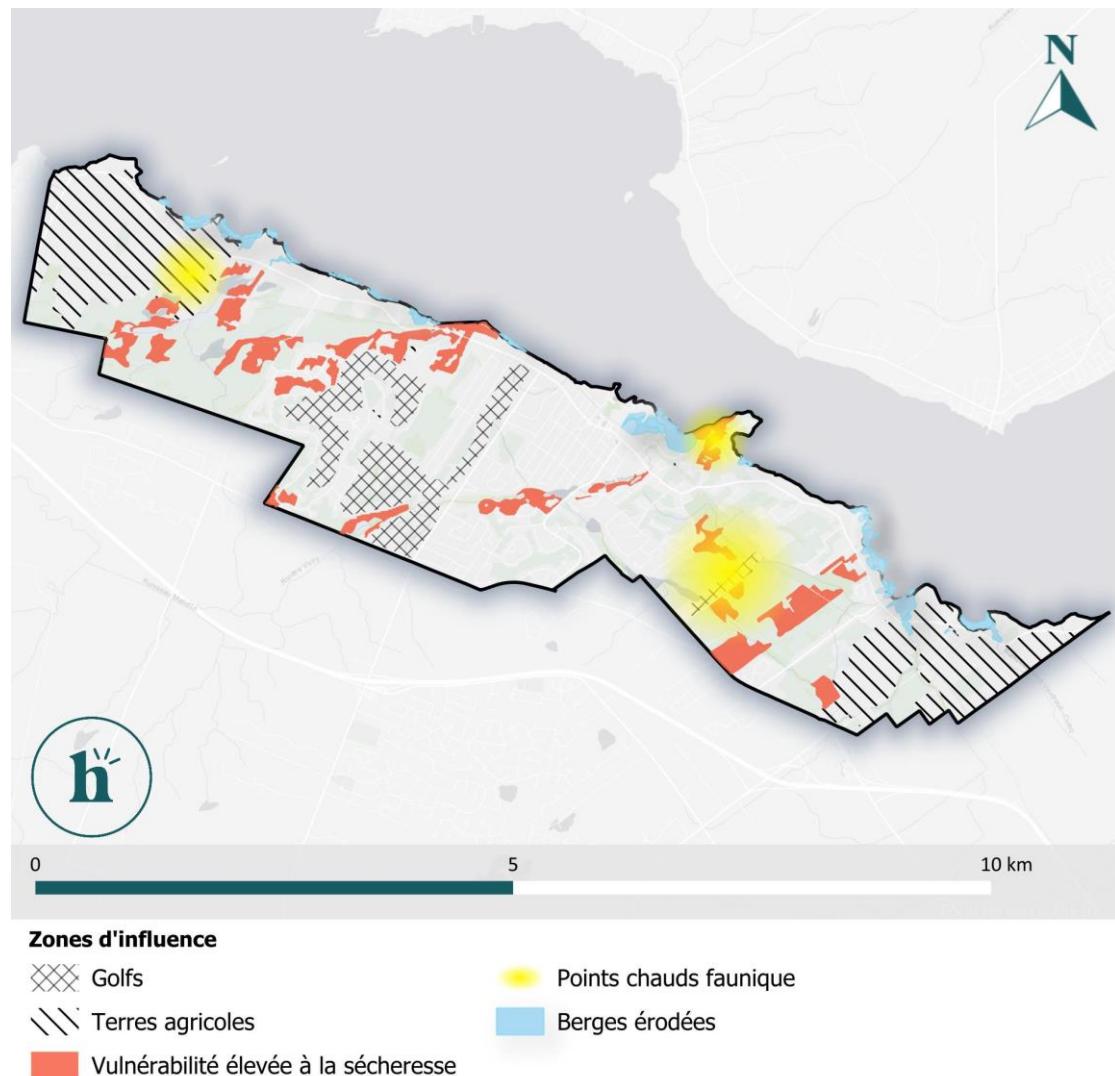
## Objectifs et actions de l'orientation 2

| ORIENTATIONS  | OBJECTIFS DE CONSERVATION                                       | ACTIONS   | ÉCHÉANCE   | INDICATEURS DE SUIVI  | ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS<br>(Maître d'œuvre en gras)                    |
|---|---|---|------------|---|---|
| <b>2. Par une gestion active, mettre en valeur et restaurer les écosystèmes pour augmenter les bénéfices environnementaux</b> | 2.1. Développer des politiques face aux changements climatiques | 2.1.1. Développer un plan stratégique local pour améliorer la résilience des milieux naturels à la suite de l'adoption du Plan Climat de la MRC-VS.   | 5 ans      | Plan local développé  | Ville, MRC, <b>firme de génie-conseil</b>                                       |
|   |   | 2.2.1. Renforcer la gestion des eaux pluviales en favorisant l'implantation d'infrastructures vertes sur le domaine privé par le Plan d'urbanisme et sur le domaine public par une politique interne. | 5 ans      | Nombre d'infrastructures vertes mises en place  | <b>Ville</b> , participation citoyenne  |
|   | 2.2. Protéger les zones de recharges en eau                     | 2.2.2. Mettre en place des aires de protection autour des puits comme recommandé par le rapport hydrogéologique d'Akifer sur la construction de nouveaux puits.                                       | 5 ans      | Officialisation d'aires de protection autour des puits à travers les documents de planification de la Ville | <b>Ville</b> , MRC  |
|   |   | 2.2.3. Appliquer en continu les recommandations liées aux pouvoirs municipaux de l'étude du COBAVER-VS et de l'université McGill sur le cours d'eau Viviry pour maintenir la qualité de l'eau         | En continu | Suivi continu de la qualité de l'eau et nombre de mesures instaurées de l'étude du cours d'eau Viviry       | Ville, propriétaires privés, COBAVER-VS   |
|   | 2.3. Maintenir un usage limité des pesticides                   | 2.3.1. Encourager les pratiques durables dans les golfs par un suivi de la certification ACSP.  | 5 ans      | Nombre et proportion de pratiques durables mises en œuvre par golf  | Ville, propriétaires de golfs, OBNL de conservation                             |
|   |   | 2.3.2. Encourager des pratiques agricoles durables comme la naturalisation des rives dans les zones agricoles.  | 5 ans      | Nombre de rives naturalisées.   | Ville, propriétaires de terrains agricoles, organismes d'agriculture biologique |

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS DE CONSERVATION   | ACTIONS   | ÉCHÉANCE | INDICATEURS DE SUIVI                                  | ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS<br>(Maître d'œuvre en gras)          |
|--------------|---|---|----------|---|---|
|              | 2.4. Assurer une gestion durable et anticipative du couvert forestier | 2.4.1. Encourager un déboisement minimal dans les terrains privés boisés.   | 1 an     | Limites de déboisement établies                       | Ville, propriétaires privés, MRC (Politique de l'arbre et des boisés) |
|              |   | 2.4.2. Mettre en place un programme pour encourager le reboisement avec financement externe en appliquant les principes de diversité fonctionnelle après l'abattage de plus de 50 frênes sur une terre boisée (ou autres essences décimées par un pathogène). | 3 ans    | Programme mise en place                               | Ville, propriétaires privés, MRC                                      |
|              |   | 2.4.3. Mettre en place des pratiques de gestion durable des forêts publiques.   | 3 ans    | Nombre de pratiques mises en place                    | Ville, comité de l'environnement                                      |
|              |   | 2.4.4. Amorcer un inventaire forestier complet (santé, âge, biodiversité, résilience, adaptabilité) de la forêt publique.   | 5 ans    | Pourcentage de l'inventaire des forêts public réalisé | Ville, firme de génie-conseil   |

## Cartographie des zones d'influence de l'orientation 2 - Restaurer et mettre en valeur les écosystèmes et ressources naturelles du territoire, via une gestion active :

Les actions proposées au sein de l'orientation 2 ciblent notamment l'adaptation aux changements climatiques, et les pratiques d'usage durables dans les zones agricoles ou encore les golfs. La carte ci-dessous indique les zones dans lesquelles ces actions doivent être mises en œuvre.



### Orientation 3 - Engager la communauté dans la conservation

#### Objectifs :

À Hudson, la proximité de la population avec leur environnement naturel est une grande richesse. Cette culture locale d'attachement à la nature crée un terreau favorable à des formes innovantes de participation citoyenne, dépassant les modèles classiques de sensibilisation. Dans un contexte où la majorité des milieux naturels se trouvent sur des terrains privés, l'implication directe de la population devient un levier incontournable pour atteindre les objectifs de conservation.

Plutôt que de se limiter à des activités ponctuelles, Hudson peut structurer un engagement durable à travers des mécanismes concrets. Un programme de parrainage de milieux naturels pourrait être lancé, permettant à des résident. e. s, des groupes scolaires ou des entreprises de s'impliquer activement dans la surveillance et l'entretien de sites naturels spécifiques. Ce type d'initiative favorise non seulement l'appropriation du territoire, mais aussi une culture de soin collectif.

Sur le plan de la gouvernance, la mise en place d'un budget participatif environnemental offrirait à la population la possibilité de proposer et sélectionner des projets de conservation à financer localement. Par ailleurs, la conservation volontaire des terrains privés devrait être appuyée par un programme d'accompagnement renforcé : conseils personnalisés, soutien technique, visibilité publique sous forme de reconnaissances écologiques, et intégration dans un réseau local de « pas japonais » contribuant aux corridors écologiques de la ville, selon le principe de pas japonais.

#### Autres plans ou études liés :

Certaines actions présentées au sein de l'orientation 3 répondent aux recommandations présentées dans le rapport Eco2Urb de 2020. Elles répondent également à un besoin indiqué par la population d'Hudson ainsi que par les organismes de conservation lors des activités de consultation réalisées dans le cadre du plan de conservation des milieux naturels.

### Contraintes et défis de mise en œuvre :

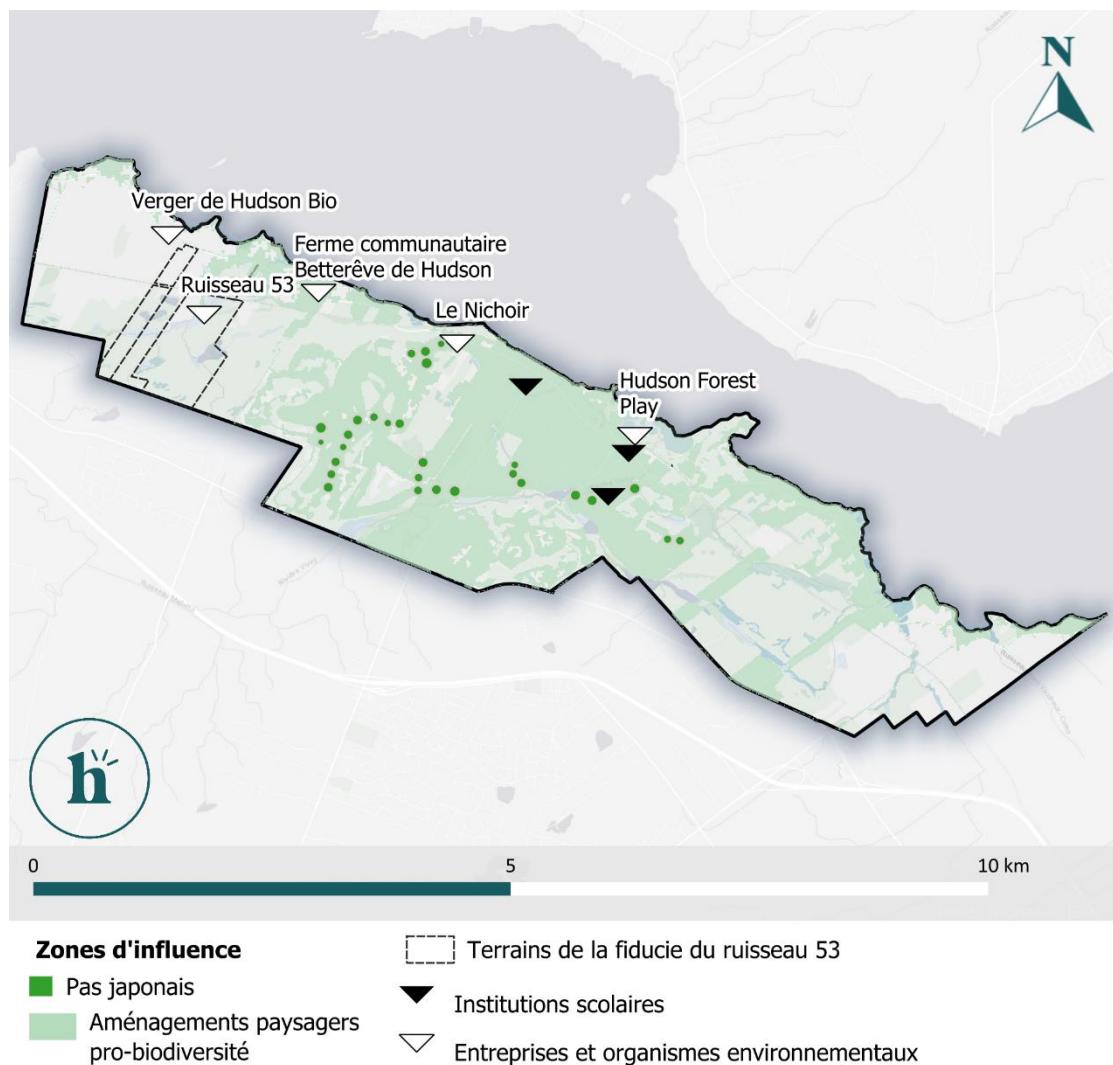
| CONTRAINTE  | DÉFI   |
|---|--|
| <b>Mobilisation citoyenne inégale</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation limitée de certains groupes (jeunes, nouveaux résidents, aînés).</li> <li>Difficulté à maintenir l'engagement à long terme au-delà des actions ponctuelles.</li> </ul>                |
| <b>Méconnaissance des outils de conservation volontaire</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible compréhension des programmes comme les servitudes de conservation ou les réserves naturelles privées.</li> <li>Encore peu de vulgarisation adaptée au grand public.</li> </ul>               |
| <b>Perception d'intrusion ou de complexité</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réticence de certains propriétaires à participer à des démarches perçues comme contraignantes ou bureaucratiques.</li> <li>Peur de perdre le contrôle sur l'usage de leur terrain.</li> </ul>       |
| <b>Manque d'incitatifs concrets</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de mécanismes de reconnaissance (certificats, visibilité, etc.).</li> <li>Peu d'avantages financiers ou symboliques associés à l'implication citoyenne.</li> </ul>                          |
| <b>Coordination complexe entre les parties prenantes</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de structure formelle pour faciliter la concertation entre la Ville, les OBNL, les citoyens.</li> <li>Risque de redondance ou d'initiatives isolées.</li> </ul>                              |
| <b>Inégal accès à l'information</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines personnes exclues des campagnes de sensibilisation (barrière technologique, langue, âge, etc.).</li> <li>Contenus parfois trop techniques ou peu adaptés à différents publics.</li> </ul> |
| <b>Résistances culturelles ou sociales</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vision conservatrice du rôle de la propriété privée ou scepticisme envers les projets municipaux.</li> <li>Opposition à certains projets de changement d'usage ou de règlementation.</li> </ul>     |

### Objectifs et actions de l'orientation 3

| ORIENTATIONS   | OBJECTIFS DE CONSERVATION  | ACTIONS  | ÉCHÉANCE   | INDICATEURS DE SUIVI  | ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS<br>(Maître d'œuvre en gras)  |
|--|--|--|------------|---|---|
| <b>3. Mobiliser la communauté pour une participation active dans les efforts de conservation</b> | 3.1. Augmenter la participation du public pour les efforts de conservation | 3.1.1. Offrir des activités de sensibilisation et tables rondes pour informer les citoyens des différents enjeux de biodiversité et discuter des solutions possibles.  | En continu | Nombre d'activités offertes   | <b>Ville</b> , OBNL de conservation   |
|  |  | 3.1.2. Élaborer et diffuser des outils de communication sur les différents enjeux de la conservation.  | En continu | Nombre d'outils développés et diffusés  | <b>Ville</b> , comité de l'environnement  |
|  |  | 3.1.3. Mettre en place un budget participatif environnemental, où les citoyens votent sur des projets de conservation à financer   | 1 an       | Budget mis en place et montant annuel alloué au budget participatif environnemental                               | <b>Ville</b> , comité de l'environnement, participation citoyenne   |
|  | 3.2 Créer des partenariats pour la conservation                            | 3.2.1. Créer un groupe de résidents bénévoles pour aider à la restauration des habitats écologiques sensibles publics.   | 1 an       | Nombre d'activités de restauration organisées   | <b>Ville</b> , comité de l'environnement, participation citoyenne   |
|  |  | 3.2.2. Mobiliser et accompagner les propriétaires privés sur les solutions d'aménagement paysager pro-biodiversité possibles pour créer des habitats fauniques et floristiques en terrain privé (aménagement de jardins écologiques, permaculture, etc.), en collaboration avec les organismes d'agriculture biologique. | 3 ans      | Programme d'accompagnement pour les citoyen.ne.s créé et instauré et nombre d'aménagements pro-biodiversité créés | <b>Ville, comité de l'environnement</b> , organismes d'agriculture biologique, OBNL de conservation, propriétaires privés |

### Cartographie des zones d'influence de l'orientation 3 - Engager la communauté dans la conservation :

L'orientation 3 se concentre sur l'engagement de la population dans la conservation des milieux naturels. Les actions présentées nécessitent la participation de certains acteurs, comme les citoyens, les entreprises et organismes œuvrant en environnement<sup>1</sup>, ainsi que les écoles. La carte suivante présente les zones dans lesquelles des projets engageant la communauté en terrain privé pourraient être réalisés.



<sup>1</sup> Les organismes environnementaux indiqués sur la carte sont ceux ayant une adresse fixe. D'autres organismes environnementaux œuvrent sur le territoire (voir acteurs page 113).

## Orientation 4 – bonifier l'accès à la nature

### Objectifs :

Hudson dispose d'un réseau de sentiers, de corridors écologiques et de rives qui offrent à la population un contact direct avec une nature de grande qualité. Cette richesse, toutefois, demeure sous-exploitée ou inégalement accessible. L'enjeu n'est donc pas seulement d'élargir l'accès à la nature, mais de l'encadrer de manière responsable, en favorisant des usages durables, inclusifs et éducatifs.

L'amélioration du réseau de sentiers passe par la réhabilitation des tracés existants, incluant un balisage uniforme, une signalisation claire, et une meilleure sécurité pour les usagers, notamment les enfants et les personnes à mobilité réduite. Des aménagements spécifiques, comme des aires de repos, des points d'observation, ou des accès adaptés aux milieux humides peuvent enrichir l'expérience tout en limitant les impacts environnementaux. Une mise en valeur pédagogique est également à prévoir : l'ajout de panneaux d'interprétation et d'outils interactifs (codes QR, baladodiffusions, cartes en ligne, etc.) aux points névralgiques du réseau permettrait de renforcer le lien entre la population et le territoire, en diffusant des contenus sur la biodiversité locale, les services écosystémiques et l'histoire des lieux.

Hudson peut aussi innover à l'échelle régionale : en collaborant avec les municipalités de Rigaud, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion ainsi qu'avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la ville pourrait planifier un réseau de sentiers interconnectés qui renforcerait la continuité écologique.

Enfin, concernant l'encadrement des usages, la mise en place d'un plan de gestion du tourisme nature et de périodes de repos écologique pour les sites les plus fragiles, ainsi que le nettoyage obligatoire des embarcations sur les plans d'eau, permettrait de protéger les habitats sensibles tout en maintenant un accès responsable à ces milieux.

### Autres plans ou études liés :

Les actions présentées au sein de l'orientation 4 se placent en complémentarité du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville d'Hudson (disponible à l'été 2025). Elles répondent également à un besoin indiqué par la population d'Hudson ainsi que par les organismes de conservation lors des activités de consultation réalisées dans le cadre du plan de conservation des milieux naturels.

### Contraintes et défis de mise en œuvre :

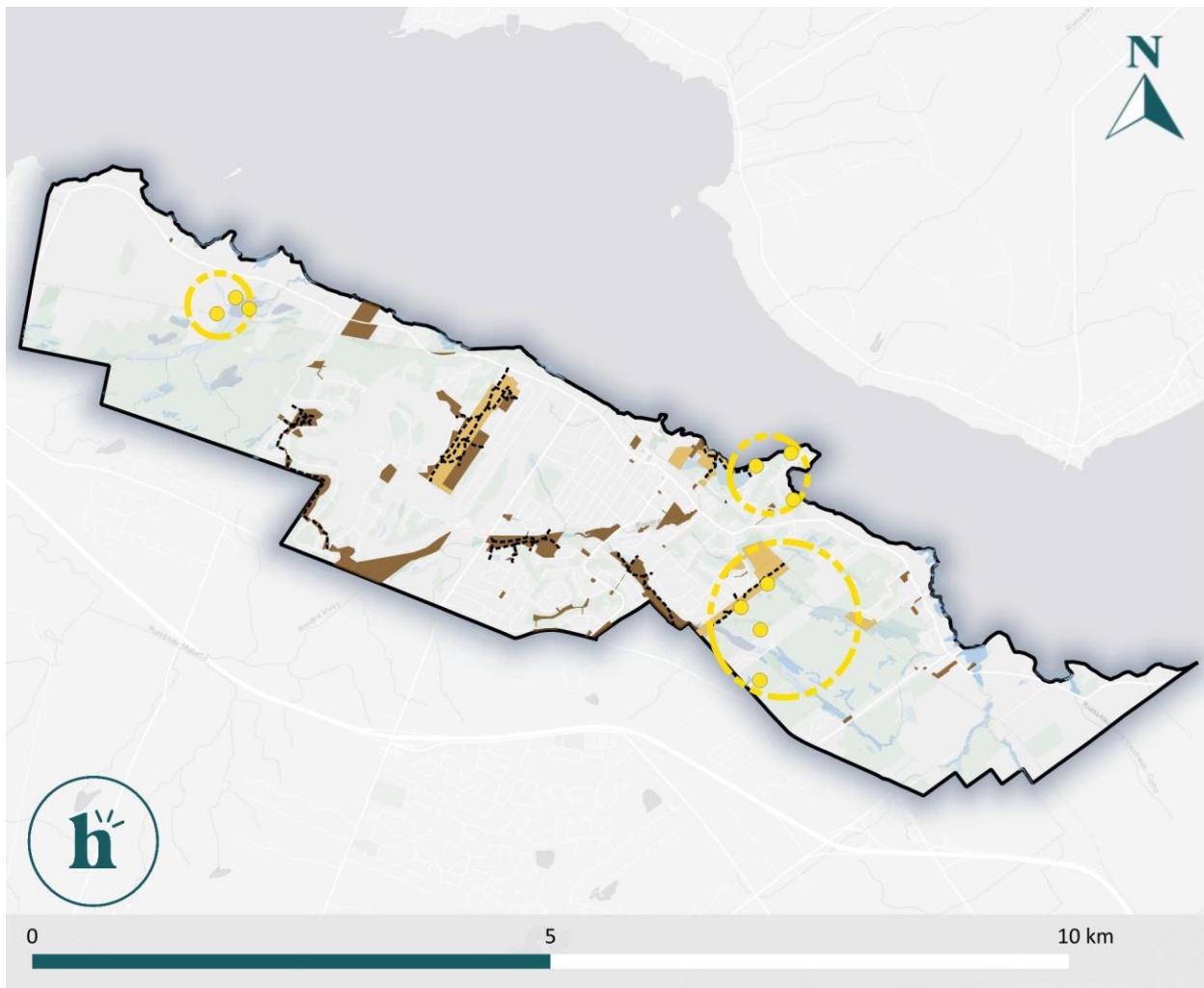
| CONTRAINTE                                 | DÉFI  |
|--|---|
| <b>Fréquentation non encadrée</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de dégradation dans les milieux sensibles (rives, milieux humides).</li> <li>• Absence de plan de gestion du tourisme nature ou de période de repos écologique.</li> </ul>  |
| <b>Conflit d'usage et bruit</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usages incompatibles sur certains tronçons (vélo, marche, chiens).</li> <li>• Problèmes de nuisances sonores ou de non-respect du milieu naturel.</li> </ul>   |
| <b>Emprises privées ou non protégées</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers passant sur des terrains privés sans entente formelle.</li> <li>• Difficulté à assurer la pérennité ou l'amélioration des sentiers.</li> </ul>  |
| <b>Coordination régionale insuffisante</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de collaboration formelle avec Rigaud, Vaudreuil-Dorion et la MRC pour connecter les réseaux de sentiers.</li> <li>• Manque d'outils partagés pour promouvoir les circuits intermunicipaux.</li> </ul>   |
| <b>Suivi inexistant</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de système pour évaluer l'état des infrastructures ou mesurer les retombées sociales et écologiques de l'accès à la nature.</li> </ul>   |
| <b>Accès inégal à la nature</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite ou aux familles avec enfants.</li> <li>• Secteurs naturels difficilement accessibles sans véhicule.</li> <li>• Besoin de signalisation claire dans les sentiers et les parcs (vocation récréative ou de conservation).</li> </ul> |
| <b>Capacité municipale limitée</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines et financières insuffisantes pour l'entretien et l'aménagement du réseau de sentiers.</li> <li>• Difficulté à animer des programmes d'interprétation ou des événements éducatifs.</li> </ul>   |

## Objectifs et actions de l'orientation 4

| ORIENTATIONS   | OBJECTIFS DE CONSERVATION   | ACTIONS  | ÉCHÉANCE | INDICATEURS DE SUIVI  | ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS<br>(Maître d'œuvre en gras)         |
|--|---|--|----------|---|--|
| <b>4. Faciliter un accès équitable et respectueux de la nature</b> | 4.1. Mettre en valeur et bonifier le réseau des sentiers                          | 4.1.1. Identifier les lieux stratégiques (sentiers, parcs, corridors écologiques) où implanter des panneaux d'interprétation et autres supports éducatifs.     | 3 ans    | Nombre de panneaux mis en place   | <b>Ville</b> , comité de l'environnement, regroupements touristiques |
|  |   | 4.1.2. Sensibiliser les citoyens quant au balisage des sentiers pour prévenir les sorties de sentier et le piétement.  | 3 ans    | Nombre de sentiers réhabilités  | <b>Ville</b> , OBNL de conservation, regroupements touristiques      |
|  |   | 4.1.3. Installer du mobilier éducatif interactif, comme des QR codes menant à des outils de sensibilisation.   | 3 ans    | Nombre de mobilier mis en place et outils créés                         | <b>Ville</b> , <b>OBNL de conservation</b>                           |
|  | 4.2. Éduquer par l'interprétation de la nature                                    | 4.2.1. Développer le contenu des panneaux en partenariat avec des acteurs locaux.  | 3 ans    | Nombre de panneaux mis en place   | <b>Ville</b> , comité de l'environnement                             |
|  |   | 4.2.2. Organiser différents évènements annuels pour renforcer les connaissances environnementales du public.   | 1 an     | Nombre d'activités offertes en continu                                  | <b>Ville</b> , comité de l'environnement                             |
|  |   | 4.2.3. Évaluer l'utilisation des aménagements intégrés aux sites d'interprétation, avec des ajustements si nécessaire pour améliorer l'expérience des usagers. | 5 ans    | Suivi en continu  | <b>Ville</b> , comité de l'environnement                             |
|  | 4.3. Encourager des pratiques récréatives durables dans les corridors écologiques | 4.3.1. Créer un code de conduite écologique pour les usagers des sentiers  | 3 ans    | Code de conduite créé   | <b>Ville</b> , comité de l'environnement                             |
|  |   | 4.3.2. Réduire l'impact des activités récréatives sur les plans d'eau, notamment via le nettoyage des embarcations   | 3 ans    | Nombre de corvée de nettoyage des embarcations réalisées                | <b>Ville</b> , population, <b>OBNL de conservation</b>               |
|  |   | 4.3.3. Encadrer un accès public à l'eau respectueux de l'environnement   | 5 ans    | Nombre de nouveaux points d'accès publics à l'eau aménagés ou améliorés | <b>Ville</b> , COBAVER-VS  |

## Cartographie des zones d'influence de l'orientation 4 – Faciliter un accès équitable et respectueux de la nature :

Les actions proposées dans cette dernière orientation ont pour but d'améliorer l'accès de l'ensemble de la population d'Hudson à la nature. Pour ce faire, il est important de différencier les zones de conservation de celles qui ont une vocation récréative. La carte suivante présente les vocations dans différents parcs du territoire.



## Acteurs potentiels pour la mise en œuvre des actions du plan d'action

Le maître d'œuvre est l'acteur concerné par une action qui assure sa mise en œuvre. C'est ce maître d'œuvre qui assurera le suivi de l'avancement ou la compléTION de l'action grâce à l'indicateur de suivi proposé.

### Potentiels maîtres d'œuvre pour la réalisation des actions :

- Ville d'Hudson : Service de l'environnement
- Propriétaires de terrain privés : citoyen.ne. s de la Ville d'Hudson souhaitant réaliser des actions de conservation volontaire ou participer aux efforts de conservation sur leurs terrains
- Propriétaires de terrains agricoles : propriétaires des terrains agricoles du territoire, notamment dans les corridors écologiques ciblés par le plan de conservation
- Propriétaires de golfs : propriétaires des golfs présents sur le territoire
- Population : Ensemble des citoyen.ne. s de la Ville d'Hudson
- OBNL de conservation : organismes œuvrant dans le domaine de la conservation ou de l'environnement sur le territoire de la Ville d'Hudson (ex : Fiducie de conservation du ruisseau 53, Nature Hudson, Conservation de la nature Canada, Hudson Forest Play, Le Nichoir, etc.).

Les différents partenaires impliqués appuient le maître d'œuvre à travers une ou plusieurs étapes concernant une action (planification, mise en œuvre, suivi).

### Partenaires pour la mise en œuvre des actions :

- MRC : Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
- Villes voisines : Rigaud, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion
- Organismes d'agriculture biologique : organismes du territoire d'Hudson favorisant les pratiques d'agriculture biologique (ex : Le Verger de Hudson Bio, Ferme communautaire Betterêve/*Heartbeet Community Farm*)
- OBNL sociaux : organismes offrant des services sociaux et communautaires sur le territoire d'Hudson.
- Gouvernement provincial
- Gouvernement fédéral
- Associations d'histoire locales
- Regroupements touristiques locaux et régionaux
- COBAVER-VS et CRE Montérégie
- Communautés autochtones (ex : Kanesatake)

### 3. VOLET 2 - PLANIFICATION STRATÉGIQUE PAR SECTEUR PRIORITAIRE

**Objectif :** Le volet 2 du plan d'action cible des secteurs prioritaires pour la conservation, où des interventions spécifiques sont nécessaires afin de protéger et restaurer l'ensemble des écosystèmes. L'ensemble des trois secteurs ciblés - le corridor Viviry, le corridor Black Creek et le secteur boisé de l'ouest (Forêt Ouest) - présentent toutefois des enjeux spécifiques liés à la pression du développement, à la vulnérabilité des milieux naturels et à la complexité de l'aménagement du territoire. Ce volet permet donc d'adapter les actions de conservation aux particularités écologiques et sociales de chaque site, tout en misant sur les fonctions écologiques et paysagères des cours d'eau comme colonne vertébrale du réseau écologique d'Hudson.

#### 3.1. Cartographie des interventions sur les secteurs prioritaires

Les cartes du volet 2 illustrent de manière ciblée les interventions proposées dans les trois corridors prioritaires du territoire d'Hudson. Contrairement aux cartes de zones d'influence du volet 1, celles-ci spatialisent davantage des types d'intervention à mettre en œuvre, comme des projets de restauration, des aménagements de sentiers ou des zones à protéger. Ces cartes visent à appuyer la mise en œuvre des actions en facilitant leur visualisation, leur planification spatiale et leur suivi. Elles permettent également de mieux comprendre les particularités écologiques de chaque corridor et de renforcer la cohérence entre les orientations générales du plan et les réalités de terrain propres à chaque secteur.

### 3.2. Planification par secteur prioritaire

#### Secteur prioritaire 1 – Corridor Viviry

##### **Description du site :**

Le corridor Viviry occupe une place centrale et symbolique dans le territoire d’Hudson. Il suit le vallon de la rivière Viviry, un cours d’eau qui prend sa source à Saint-Lazare, traverse Vaudreuil-Dorion, puis serpente à travers Hudson avant de se jeter dans la rivière des Outaouais. Ce corridor forme une épine dorsale écologique au cœur de la ville, reliant milieux humides, marais, zones riveraines et forêts mixtes.

Autour de la plage de Sandy Beach, le paysage est dominé par de vastes milieux humides ouverts et forestiers, qui offrent des habitats de qualité pour une faune diversifiée — notamment des oiseaux nicheurs, des amphibiens et plusieurs espèces de mammifères. La présence de la rivière, combinée aux caractéristiques boisées et marécageuses du site, crée un écosystème particulièrement riche et fonctionnel.

En plus de son importance écologique, le corridor Viviry revêt une grande valeur historique, culturelle et émotionnelle pour les résident. e. s. Lieu d’attachement fort pour la population, il est souvent perçu comme un symbole identitaire d’Hudson. Toutefois, la présence du noyau urbain en plein cœur du corridor fragmente cet espace naturel et limite les déplacements de la faune, sauf dans les zones encore connectées, comme le long de la rivière Viviry et du sentier Taylor Bradbury, qui jouent un rôle de liaison écologique entre les milieux naturels situés aux deux extrémités du territoire.

##### **Enjeux spécifiques reliés aux analyses du Plan de conservation :**

- Niveau de conservation 1<sup>2</sup> ;
- Flux de connectivité écologique élevé ;
- Fragmentation écologique due à l’urbanisation et à la pression foncière ;
- Érosion des berges et altération de la qualité de l’eau de la portion située en aval de la rivière Viviry ;
- Point chaud d’avifaune et d’herpétofaune à travers le corridor, particulièrement au sein de Sandy Beach ;
- Habitats multiples d’espèces animales en amont de la rivière Viviry ;
- Présence d’espèces envahissantes (nerprun, phragmite, salicaire commune)<sup>3</sup> ;
- Présence d’espèces en péril au sein des milieux naturels de Sandy Beach.

<sup>2</sup> Rapport Eco2Urb 2020, dans lequel des niveaux de conservation étaient proposés pour les milieux naturels (section 4.2.1).

<sup>3</sup> Rapport Eco2Urb 2020, dans lequel le corridor Viviry ressortait comme une des zones du territoire présentant une répartition très élevée en espèces exotiques envahissantes.

### Interventions spécifiques à entreprendre :

| INTERVENTION   | DESCRIPTION  | INDICATEUR  |
|--|--|---|
| <b>Restauration écologique</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stabilisation des berges érodées de la rivière Viviry par des techniques de génie végétal (plantations indigènes).</li> <li>2. Restaurer les zones de connectivités fragmentées (haies arbustives, des îlots boisés, etc.).</li> <li>3. Identifier les secteurs à revégétaliser en amont de la rivière pour favoriser les habitats fauniques (amphibiens oiseaux).</li> <li>4. Suivi de la qualité de l'eau et de la régénération de la végétation indigène.</li> </ol>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de mètres linéaires de berges stabilisées par des techniques végétales.</li> <li>2. Superficie (en m<sup>2</sup> ou ha) de « connecteurs » écologiques créés ou restaurés.</li> <li>3. Nombre de secteurs critiques identifiés et cartographiés pour la revégétalisation faunique.</li> <li>4. Fréquence des relevés (annuelle, saisonnière, etc.).</li> </ol> |
| <b>Protection et conservation légale/Amélioration de la connectivité</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Négocier des ententes volontaires avec les propriétaires privés pour établir des servitudes de conservation pour sécuriser les noyaux forestiers sensibles au développement et dans les portions non protégées du corridor (portion du lac Pine et des milieux humides adjacents au corridor Viviry).</li> <li>2. Enregistrer un droit de préemption en terrains privés à fort potentiel écologique pour éviter leur lotissement.</li> <li>3. Intégrer les terrains naturels de hautes valeurs écologiques prioritaires dans un zonage de conservation.</li> <li>4. Demander le statut de paysage humanisé pour le corridor Viviry.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'ententes négociées.</li> <li>2. Nombre de terrains acquis par droit de préemption.</li> <li>3. Mise à jour du zonage/inclusion des zones au plan d'urbanisme.</li> <li>4. Dépôt officiel d'une demande de désignation auprès du MELCCFP, attribution du statut obtenu (oui/non) et superficie couverte.</li> </ol>   |
| <b>Élimination et/ou contrôle des espèces envahissantes</b>              | Arrachage manuel, le bâchage ou la coupe, suivi de plantations de végétation indigène.   | Pourcentage de réduction de la couverture des principales espèces exotiques envahissantes sur les sites ciblés.   |
| <b>Gestion de l'accès et des usages</b>                                  | Réaménager les sentiers Taylor Bradbury (balisage, fermeture de secteurs critiques, panneaux éducatifs).   | Longueur de sentier aménagé/réduction de la fréquentation hors sentier.   |

## Cartographie des interventions dans le secteur du corridor Viviry :



## Secteur prioritaire 2 – Corridor Black Creek (Forêt Como)

### Description du site :

Situé à l'est du territoire d'Hudson, le corridor Black Creek constitue un axe écologique structuré autour du ruisseau éponyme. Ce cours d'eau traverse les unités physiographiques des versants d'Hudson et de la plaine de Como, assurant la connexion entre plusieurs milieux naturels de grande valeur, des milieux humides boisés, des terres agricoles et des forêts matures.

Le secteur du parc Davidson, inclus dans cette trame, représente un habitat pour la tortue géographique, une espèce à statut. Non loin de là, le golf Como occupe une vaste superficie au sein de la trame verte du corridor. Bien que d'usage récréatif, ce site offre un potentiel de préservation s'il est géré de façon durable. Plus au nord, la forêt Como, un massif forestier d'importance, est caractérisée par un couvert forestier mature et une diversité écologique remarquable. Le sentier récréatif du parc Davidson, qui traverse une portion boisée du corridor, est le lien principal entre le secteur Como et le corridor Viviry, permettant une continuité écologique à travers le territoire.

Enfin, les terres agricoles et prairies naturelles adjacentes offrent un habitat favorable aux insectes pollinisateurs et constituent d'importantes zones tampons entre les milieux ouverts et les forêts environnantes, notamment la forêt Como.

### Enjeux spécifiques reliés aux analyses du Plan de conservation :

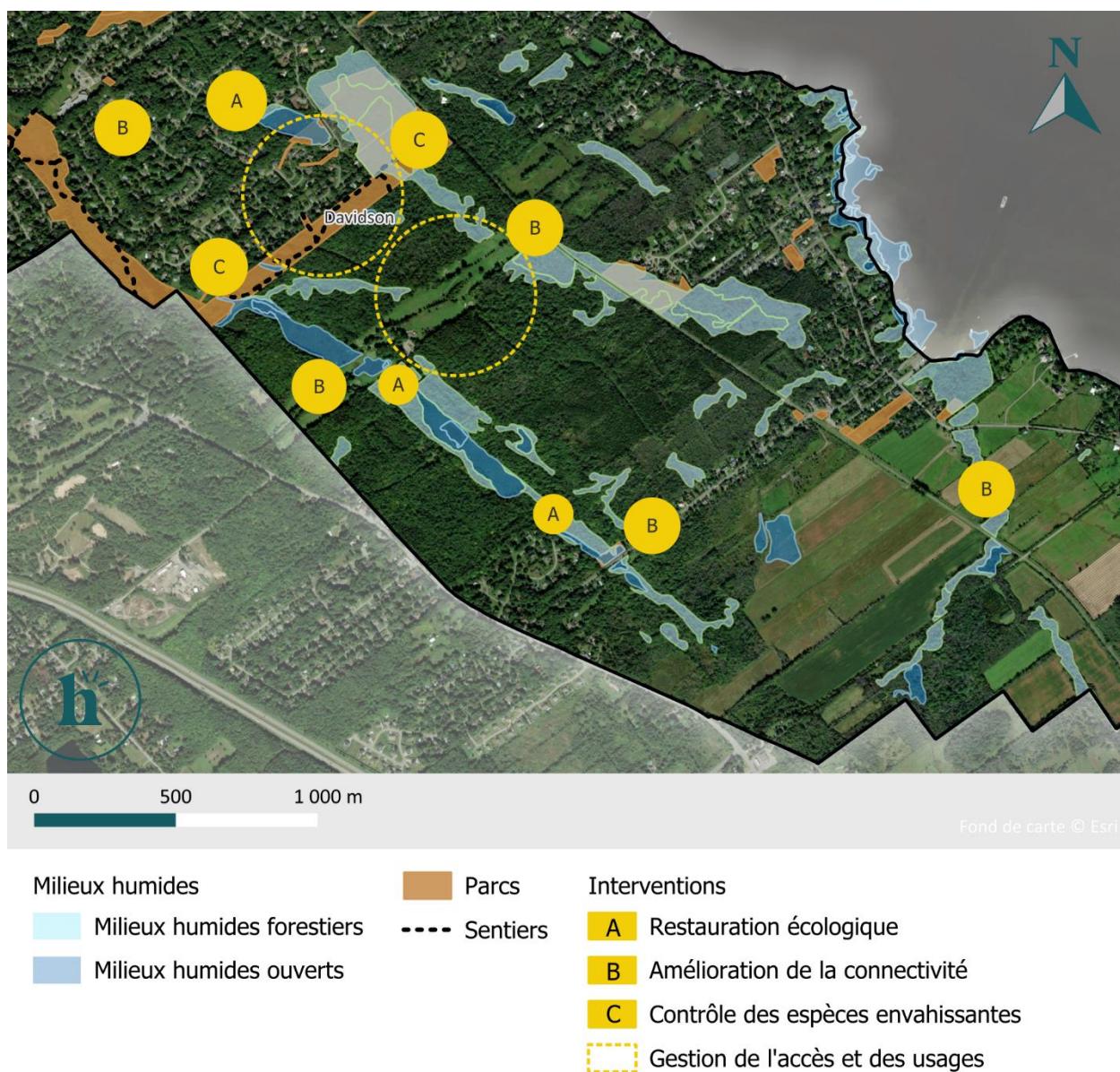
- Niveau de conservation 1, 2 et 4<sup>4</sup>
- Susceptibilité au développement récréatif autour de la forêt Como ;
- Risque de contamination des eaux en raison des activités humaines adjacentes (récréatives et agricoles) ;
- Forte diversité fonctionnelle dans les boisés près du Golf Como ;
- Érosion des berges provoquée par les crues et la perte de végétation riveraine ;
- Perturbation des habitats fauniques causés par la forte perturbation anthropique environnante ;
- Grande présence d'espèces en péril ;
- Point chaud d'herpétofaune très élevé près de la forêt Como et du cours d'eau Black Creek ;
- Présence d'espèces envahissantes, telles que le roseau commun et le nerprun ;

<sup>4</sup> Rapport Eco2Urb 2020, dans lequel des niveaux de conservation étaient proposés pour les milieux naturels (sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3).

## Interventions spécifiques à entreprendre :

| INTERVENTION   | DESCRIPTION   | INDICATEUR   |
|--|---|--|
| <b>Restauration écologique</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stabilisation des berges du ruisseau Black Creek érodées par des techniques de génie végétal (plantations indigènes).</li> <li>2. Création de zones tampons dans les secteurs agricoles près du ruisseau Black Creek et des milieux humides à haute valeur écologique pour filtrer les nutriments et sédiments (réduction des drains, contrôle du piétinement).</li> <li>3. Identifier et sécuriser (protection des rives, réductions des perturbations) les habitats critiques pour la tortue géographique et autres espèces d'herpétofaune dans les zones sensibles.</li> <li>4. Suivi de la qualité de l'eau et de la régénération de la végétation indigène.</li> </ol>       | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Longueur (m) de berges restaurées.</li> <li>2. Nombre ou superficie (ha) de zones tampons aménagées.</li> <li>3. Nombre d'aménagements spécifiques pour la tortue géographique.</li> <li>4. Nombre de micro-habitats créés.</li> </ol> |
| <b>Protection et conservation légale/ Amélioration de la connectivité écologique</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Négocier des ententes volontaires avec les propriétaires privés pour établir des servitudes de conservation pour sécuriser les noyaux forestiers sensibles au développement et dans les portions non protégées du corridor (portion entre le parc Davidson et la Forêt Como, etc.).</li> <li>2. Enregistrer un droit de préemption en terrains privés à fort potentiel écologique pour éviter leur lotissement.</li> <li>3. Intégrer les terrains naturels de hautes valeurs écologiques prioritaires dans un zonage de conservation</li> <li>4. Plantation de haies brise-vent et haies arbustives entre les prairies naturelles/terrains agricoles et la forêt Como.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'ententes négociées.</li> <li>2. Nombre de terrains acquis par droit de préemption.</li> <li>3. Mise à jour du zonage/inclusion dans les plans d'urbanisme.</li> <li>4. Longueur de haies plantées.</li> </ol>                 |
| <b>Élimination et/ou contrôle des espèces envahissantes</b>                          | Arrachage manuel, le bâchage ou la coupe, suivi de plantations de végétation indigène (principalement aux sentiers du parc Davidson).   | Pourcentage de réduction des principales espèces exotiques envahissantes sur les sites ciblés.   |
| <b>Gestion de l'accès et des usages</b>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaménager les sentiers du parc Davidson (balisage, fermeture de secteurs critiques, panneaux éducatifs).</li> <li>2. Collaborer avec les gestionnaires du golf Como pour adopter des pratiques écoresponsables (réduction des pesticides, protection des rives, etc.).</li> </ol>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction de la fréquentation hors sentier.</li> <li>2. Nombre de pratiques durables mises en place.</li> </ol>  |

## Cartographie des interventions sur le corridor Black Creek :



### Secteur prioritaire 3 – Corridor Secteur Forêt Ouest

#### Description du site :

Situé à l'ouest du territoire d'Hudson, le corridor de la Forêt Ouest se distingue par une concentration particulière de milieux naturels d'intérêt, combinant rivières, marais, marécages, tourbières et boisés matures. Structuré autour du talus d'Alstonvale, il s'étend jusqu'à la plaine de Choisy, où les terres agricoles ouvertes et les prairies naturelles permettent une complémentarité aux autres milieux, en tant que milieux de transition et d'alimentation pour la faune, notamment les oiseaux champêtres et les pollinisateurs.

Ce secteur renferme plusieurs grands milieux humides ouverts peu anthropisés, offrant des conditions idéales pour la nidification, la régulation hydrologique et le stockage du carbone. Les observations récurrentes d'avifaune dans la partie centrale du massif soulignent l'importance de ces marais et tourbières comme halte migratoire et site de reproduction. Il englobe notamment le nord de la Fiducie de conservation du ruisseau 53, dont la mission est de préserver la biodiversité et l'intégrité écosystémique de la mosaïque de milieux humides, prairies et forêts présents dans le secteur.

La Forêt Alstonvale, en bordure est du corridor, constitue une zone boisée relativement continue qui, jumelée à l'aire écologique privée Clark-Sydenham, forme une trame forestière stratégique pour la connectivité écologique. Ces secteurs boisés représentent des refuges pour la petite faune et des corridors de déplacement pour les espèces plus sensibles au morcellement.

#### Enjeux spécifiques reliés aux analyses du Plan de conservation :

- Niveau de conservation 1, 3 et 4<sup>5</sup> ;
- Forte connectivité régionale ;
- Forte vulnérabilité aux menaces anthropiques (susceptibilité au développement) ;
- Forte diversité fonctionnelle des forêts au nord du talus d'Alstonvale, près de la rivière des Outaouais ;
- Présence d'espèces exotiques envahissantes ;
- Indice de vulnérabilité de sécheresse dans la rivière plus élevée dans le talus d'Alstonvale.

<sup>5</sup> Rapport Eco2Urb 2020, dans lequel des niveaux de conservation étaient proposés pour les milieux naturels (sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3).

## Interventions spécifiques à entreprendre :

| INTERVENTION   | DESCRIPTION  | INDICATEUR   |
|--|--|--|
| <b>Restauration écologique</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stabilisation des berges érodées de la rivière des Fiefs par des techniques de génie végétal (plantations indigènes).</li> <li>2. Création de zones tampons autour des secteurs agricoles près de la rivière des Fiefs et des milieux humides à haute valeur écologique pour filtrer les nutriments et sédiments (réduction des drains, contrôle du piétinement).</li> <li>3. Identifier et sécuriser (protection des rives, réductions des perturbations) les habitats critiques pour les espèces d'herpétofaune et d'avifaune dans les zones sensibles.</li> <li>4. Suivi de la qualité de l'eau et de la régénération de la végétation indigène.</li> </ol>         | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Longueur (m) de berges restaurées.</li> <li>2. Nombre de zones tampons aménagées.</li> <li>3. Nombre d'aménagements spécifiques pour la tortue géographique.</li> <li>4. Nombre de micro-habitats créés.</li> </ol>                            |
| <b>Protection et conservation légale/ Amélioration de la connectivité écologique</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Négocier des ententes volontaires avec les propriétaires privés pour établir des servitudes de conservation afin de sécuriser les noyaux forestiers sensibles au développement et dans les portions non protégées du corridor.</li> <li>2. Enregistrer un droit de préemption en terrains privés à fort potentiel écologique pour éviter leur lotissement.</li> <li>3. Intégrer les terrains naturels de hautes valeurs écologiques prioritaires dans un zonage de conservation.</li> <li>4. Maintenir et élargir les corridors boisés entre la Forêt Alstonvale et l'aire de conservation Clark-Sydenham par des plantations d'espèces d'arbres indigènes.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'ententes négociées.</li> <li>2. Nombre de terrains acquis par droit de préemption.</li> <li>3. Mise à jour du zonage/inclusion dans les plans d'urbanisme.</li> <li>4. Nombre de plantations réalisées/superficie plantée.</li> </ol> |
| <b>Élimination et/ou contrôle des espèces envahissantes</b>                          | Arrachage manuel, le bâchage ou la coupe, suivi de plantations de végétation indigène (principalement aux sentiers Gary Cirko).  | Pourcentage de réduction des principales espèces exotiques envahissantes sur les sites ciblés.   |
| <b>Gestion de l'accès et des usages</b>  | Réaménager les sentiers Gary Cirko (balisage, fermeture de secteurs critiques, panneaux éducatifs).  | Réduction de la fréquentation hors sentier.  |
| <b>Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques</b>                     | Identifier et restaurer les zones sensibles à la sécheresse (talus d'Alstonvale) en favorisant les essences résistantes à la sécheresse et la régénération forestière.   | Superficie (ha) restaurée dans les zones vulnérables.  |

## Cartographie des interventions du Secteur Forêt Ouest :



Milieux humides

- Milieux humides forestiers
- Milieux humides ouverts

Parcs

Sentiers

Actions corridor Ouest

- A:** Restauration écologique
- B:** Amélioration de la connectivité
- C:** Contrôle des espèces envahissantes
- Dashed line:** Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques

#### 4. MOT DE LA FIN

Le Plan d'action de conservation de la Ville d'Hudson repose sur une structure en deux volets complémentaires : les orientations générales, qui définissent un cadre d'intervention à l'échelle du territoire, et les sites prioritaires, qui permettent de cibler des secteurs-clés nécessitant des mesures adaptées à leurs réalités écologiques et sociales. Ces deux volets ne sont pas isolés : ils s'alimentent mutuellement. Par exemple, plusieurs actions générales, comme la modification du zonage, les incitatifs à la conservation volontaire ou la restauration des milieux dégradés, trouveront leur pleine application au sein des corridors identifiés comme prioritaires. Inversement, les enjeux observés dans ces sites – comme l'érosion, la fragmentation ou la présence d'espèces menacées – justifient et orientent la nature des actions proposées dans l'ensemble du territoire. C'est cette articulation qui assure une cohérence d'intervention, qui permet d'optimiser les ressources disponibles, d'agir à différentes échelles et de répondre à des priorités locales tout en respectant les cibles régionales et internationales en matière de biodiversité.

Chose certaine, l'engagement citoyen demeure fondamental. Il ne se limite pas à la phase de planification : il doit se poursuivre à travers la mise en œuvre, l'entretien et l'aménagement paysager pro-biodiversité, la participation à la science citoyenne, et le soutien à la conservation volontaire. C'est grâce à une mobilisation collective – où la Ville, les organismes, les propriétaires privés et les citoyens avancent dans une même direction – qu'Hudson pourra devenir un modèle inspirant de conservation communautaire et garantir la pérennité de ses milieux naturels pour les générations futures.

## ANNEXE 1 – OUTILS ET MÉCANISMES DE CONSERVATION

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT   | OUTIL OU MÉCANISME DE CONSERVATION  | LÉGISLATION                                | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|-------------------------|---|--|----------------------|------------|
| MRC Vaudreuil-Soulanges | <p><b>Affectations écologiques spéciales</b> mentionnées dans le SAD<br/>Ces zones peuvent être soumises à des restrictions strictes d'utilisation des sols.</p> <p><b>Territoires d'intérêt écologique</b><br/>Le SAD présente les intentions d'aménagement pour la protection de territoires d'intérêt écologique identifiés. Ces territoires consistent en des aires d'intérêt écologique protégées, des écosystèmes forestiers exceptionnels et des habitats fauniques.</p> <p><b>Règlement de contrôle intérimaire (RCI)</b><br/>Gèle temporairement le développement dans des zones spécifiques jusqu'à l'adoption de mesures de conservation permanentes ou nouveaux règlements.</p> <p><b>Identification des milieux d'intérêts au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)</b><br/>On identifie les milieux humides et hydriques d'intérêts et propose des orientations et des objectifs pour leur protection, restauration et gestion durable.</p> <p><b>Stratégies d'acquisition des milieux naturels</b><br/>La MRC peut acheter ou sécuriser des terrains écologiquement sensibles, qui deviendront des réserves naturelles ou des parcs protégés.</p> <p><b>Servitude de conservation</b><br/>Les propriétaires acceptent des restrictions permanentes d'utilisation sur leur terrain, sans l'achat de la parcelle par la MRC.</p> <p><b>Programmes incitatifs ou de compensation</b><br/>Oblige le financement pour de la restauration, suite à la destruction d'un autre milieu naturel, ou inclure des réductions fiscales, des subventions pour des projets de restaurations écologiques lors de projet de développement.</p> <p><b>Politique de protection des arbres et des boisés</b><br/>Adoption de règlement pour limiter l'abattage des arbres dans des zones sensibles.</p> | Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) | Moyen                | -          |

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT   | OUTIL OU MÉCANISME   | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|---|--|----------------------|------------|
| <b>MRC Vaudreuil-Soulanges, Ville d'Hudson et citoyenne (conservation volontaire)</b> | <p><b>Désignation d'un paysage humanisé (minimum de 25 ans)</b></p> <p>Aire protégée désignée par le gouvernement du Québec, reconnue pour sa valeur écologique, paysagère, patrimoniale ou culturelle, tout en étant activement habitée ou utilisée par l'humain. Il s'agit d'un outil de conservation volontaire qui vise à protéger un territoire façonné par des activités humaines durables, tout en assurant le maintien de ses caractéristiques naturelles.</p> <p>Ce type de désignation est particulièrement bien adapté aux territoires agricoles, forestiers ou semi-ruraux, comme ceux d'Hudson, où la cohabitation entre nature et occupation humaine est bien ancrée.</p> <p>Ex) désigner un paysage humanisé dans une portion de son territoire agricole bordée de milieux humides et boisés, où les pratiques agricoles durables cohabitent avec une riche biodiversité et des corridors écologiques d'importance.</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet la coexistence des usages humains et de la conservation, contrairement à plusieurs autres aires protégées.</li> <li>• Protection légale forte et durable du territoire.</li> <li>• Reconnaissance provinciale d'un patrimoine écologique et culturel.</li> <li>• Peut favoriser l'agrotourisme, l'éducation et la mobilisation citoyenne.</li> <li>• Bon outil pour les territoires agricoles et habités, comme ceux d'Hudson.</li> </ul> <p>Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Long processus de désignation, nécessitant une coordination entre plusieurs acteurs (municipalité, citoyens, propriétaires).</li> <li>• Requiert un projet de conservation structuré, un plan d'action et une gouvernance claire.</li> <li>• Les activités humaines doivent déjà être compatibles avec la conservation — ce n'est pas un outil pour corriger des usages problématiques existants.</li> <li>• Aucune compensation financière directe prévue pour les propriétaires.</li> <li>• Suivi et encadrement dépendent des ressources locales, ce qui peut limiter l'efficacité sans soutien externe.</li> </ul> | Élevé                | Oui        |

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT | OUTIL OU MÉCANISME  | LÉGISLATION(S)  | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|-----------------------|---|---|----------------------|------------|
| Ville d'Hudson        | <p><b>Règlement de zonage</b><br/>Désigne des zones pour la conservation, en y limitant les activités humaines et le développement</p> <p><b>Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</b><br/>Bien qu'il encadre principalement l'implantation et l'architecture de zones spécifiques, ce type de plan peut inclure des critères de protection des milieux naturels, des marges de recul pour les cours d'eau, et des exigences pour le maintien de la végétation. Il donne le pouvoir au CCU (comité consultatif d'urbanisme) et au conseil de faire l'évaluation qualitative des projets.</p> <p><b>Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)</b><br/>Coordonne à long terme le développement d'un secteur de manière intégrée, en incluant des portions de territoires dédiées à la conservation des milieux naturels.</p> <p><b>Programmes particuliers d'urbanisme (PPU)</b><br/>Restreindre les activités de développement ou imposer des aménagements visant à préserver l'intégrité des milieux naturels en permettant une approche fine et sectorisée.</p> <p><b>Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)</b><br/>Mesure de dérogation qui permet des projets dérogeant aux règlements habituels, pour permettre des projets à valeur ajoutée pour la communauté. Peut-être utilisé de manière proactive en créant des règlements spécifiques.</p> <p><b>Contribution pour fins de parc</b><br/>Exige du promoteur une contribution soit sous forme d'espaces verts dans le projet, soit par une compensation financière. Les fonds récoltés peuvent être utilisés pour acquérir des terrains, et aident à financer la conservation.</p> <p><b>Ententes intermunicipales de conservation</b><br/>Crée des ententes directement avec des propriétaires ou des promoteurs en imposant des restrictions ciblées ou en proposant des engagements de restauration écologique. Les municipalités locales peuvent aussi s'associer à une MRC.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)</li> <li>- Loi sur les cités et villes</li> </ul> | Moyen                | -          |

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT                                   | OUTIL OU MÉCANISME  | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|---|---|----------------------|------------|
| Citoyenne et/ou municipale<br>(Conservation volontaire) | <p><b>Servitude de conservation (don ou vente)</b></p> <p>Outil juridique établissant une restriction permanente sur l'utilisation d'une parcelle de terrain, souvent privée, sans en transférer la propriété. Elle est conclue entre le propriétaire d'un terrain et une organisation de conservation (municipalité, organisme environnemental, etc.) et inclue notamment l'interdiction de construire, de défricher, de drainer les zones humides ou d'exploiter les ressources naturelles sur le terrain qui est transférée aux futurs propriétaires. Les restrictions de conservation suivent le terrain, indépendamment des changements de propriétaire. Cela permet une gestion privée des terres en complément des mesures de conservation publiques, en limitant l'exploitation des ressources sans requérir l'acquisition par une organisation de conservation. Une servitude de conservation est souvent conclue avec un organisme de conservation qui se charge de surveiller et d'assurer le respect des restrictions imposées sur le terrain.</p> <p>Ex) Servitude pour la protection des milieux humides, de protection des habitats fauniques ou de boisés et forêts</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle offre une protection juridique à long terme qui subsiste même en cas de changement de propriétaire</li> <li>• Les propriétaires peuvent conserver l'usage de leur terrain tout en contribuant activement à la conservation des milieux.</li> </ul> <p>Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut entraîner des coûts administratifs et nécessiter un suivi régulier</li> <li>• Difficulté d'atteindre des objectifs de conservation ambitieux sans un soutien réglementaire</li> <li>• Variation des engagements qui rend la coordination complexe</li> </ul> | Moyen                | -          |
|   | <p><b>Don/vente/transfert à un organisme de conservation</b></p> <p>Stratégie dans laquelle un propriétaire cède tout ou partie de son terrain à un organisme de conservation (municipalité, organisation environnementale, fiducie de conservation, etc.). En transférant la propriété à un organisme de conservation, les terres deviennent protégées de manière permanente, car l'organisme gère les terrains avec l'objectif explicite de conserver les milieux naturels. Dans les cas de vente, il peut y avoir une vente à prix réduit, où le propriétaire vend le terrain à un prix inférieur à sa valeur marchande pour soutenir</p>  | Élevé                | Oui        |

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT | OUTIL OU MÉCANISME   | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|-----------------------|--|----------------------|------------|
|                       | <p>les efforts de conservation tout en recevant une compensation, ou une vente directe, où le terrain est vendu à sa pleine valeur, mais avec l'engagement que l'organisme l'utilisera uniquement à des fins de conservation.</p> <p>Ex) -Donation de milieux à une fiducie de conservation</p> <p>-Cession d'un habitat faunique à une municipalité pour l'intégrer dans une zone de conservation plus vaste.</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection à perpétuité</li> <li>• Les organismes de conservation ont l'expertise pour gérer et protéger les terrains de manières écologiques</li> <li>• Les propriétaires bénéficient de compensations fiscales et financières, notamment en cas de donation ou de ventes à prix réduit</li> </ul> <p>Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de droits de propriété du propriétaire lors de la cession.</li> <li>• Dans certains cas, l'organisme peut décider de limiter l'accès public au terrain pour des raisons de protection écologique</li> </ul> |                      |            |

| ÉCHELLE D'ENCADREMENT                         | OUTIL OU MÉCANISME   | NIVEAU DE PROTECTION | PERPÉTUITÉ |
|---|--|----------------------|------------|
| <b>Citoyenne</b><br>(Conservation volontaire) | <p><b>Désignation d'un habitat floristique</b></p> <p>Mécanisme juridique prévu par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) du Québec. Il vise à protéger les milieux naturels essentiels à la survie de plantes désignées menacées ou vulnérables, en partenariat avec les propriétaires fonciers, sans avoir recours à l'expropriation.</p> <p>Ex) Un terrain privé à Hudson contenant une population de platanthère blanchâtre, une orchidée vulnérable au Québec, pourrait être désigné comme habitat floristique si le propriétaire en fait la demande au ministère et que le site est jugé éligible.</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection légale forte et durable du milieu sans perte de propriété.</li> <li>• Reconnaissance officielle par l'État québécois.</li> <li>• Aucune obligation d'ouverture au public.</li> <li>• Complémentarité avec d'autres outils de conservation volontaire (servitudes, dons).</li> <li>• Crédibilité accrue pour les propriétaires souhaitant mettre en valeur leur rôle environnemental.</li> </ul> <p>Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restreint uniquement aux espèces végétales inscrites comme menacées ou vulnérables au Québec. Les autres types d'habitats (fauniques, écosystémiques) ne sont pas admissibles.</li> <li>• Identification de l'espèce requise sur le site — nécessite souvent une expertise botanique ou une validation gouvernementale.</li> <li>• Engagement volontaire requis : un propriétaire peut refuser.</li> </ul> | Élevé                | Oui        |



[habitat-nature.com](http://habitat-nature.com)

5605 Av de Gaspé - Suite 801, Montréal, QC H2T 2A4

+1 438 825-445  
[info@habitat-nature.com](mailto:info@habitat-nature.com)